



Ottawa JUL 8 1982

NOTICE OF APPROVAL – AVIS D'APPROBATION

Gasboy - Control System For Unattended
Dispensers and Truck Refuellers

Company: Gasboy of Canada Limited
430 Industrial Road
P.O. Box 6185, Stn. D,
London, Ontario
N5W 5R6

Device Approved: CARDTROL card-accessed
control system for unattended gas and
fuel dispensing, model 2000.

System Capacity:

Maximum - 16 hose outlets
- 100,000 customers

Location: Designed to permit
authorized persons to obtain fuel for
motor vehicles at unattended installa-
tion; for use with any approved dispenser
or truck refueller.

Description: This system permits a
customer to activate a dispenser and
take delivery of fuel, access being
obtained through a data entry terminal
installed at a location convenient to the
dispensers. The customer inserts a coded
security card at the terminal, then
selects the desired hose outlet by acti-
vating a pushbutton, following which fuel
delivery is authorized. The terminal may
also be equipped with an optional keypad
for odometer reading entry, in which case
fuel delivery authorization would
normally require the completion of this
entry as well.

Ensemble de commande Gasboy pour
distributeur sans préposé

Société: Gasboy of Canada Ltd.,
430 Industrial Road
P.O. Box 6185, Stn. D
London, Ontario
N5W 5R6

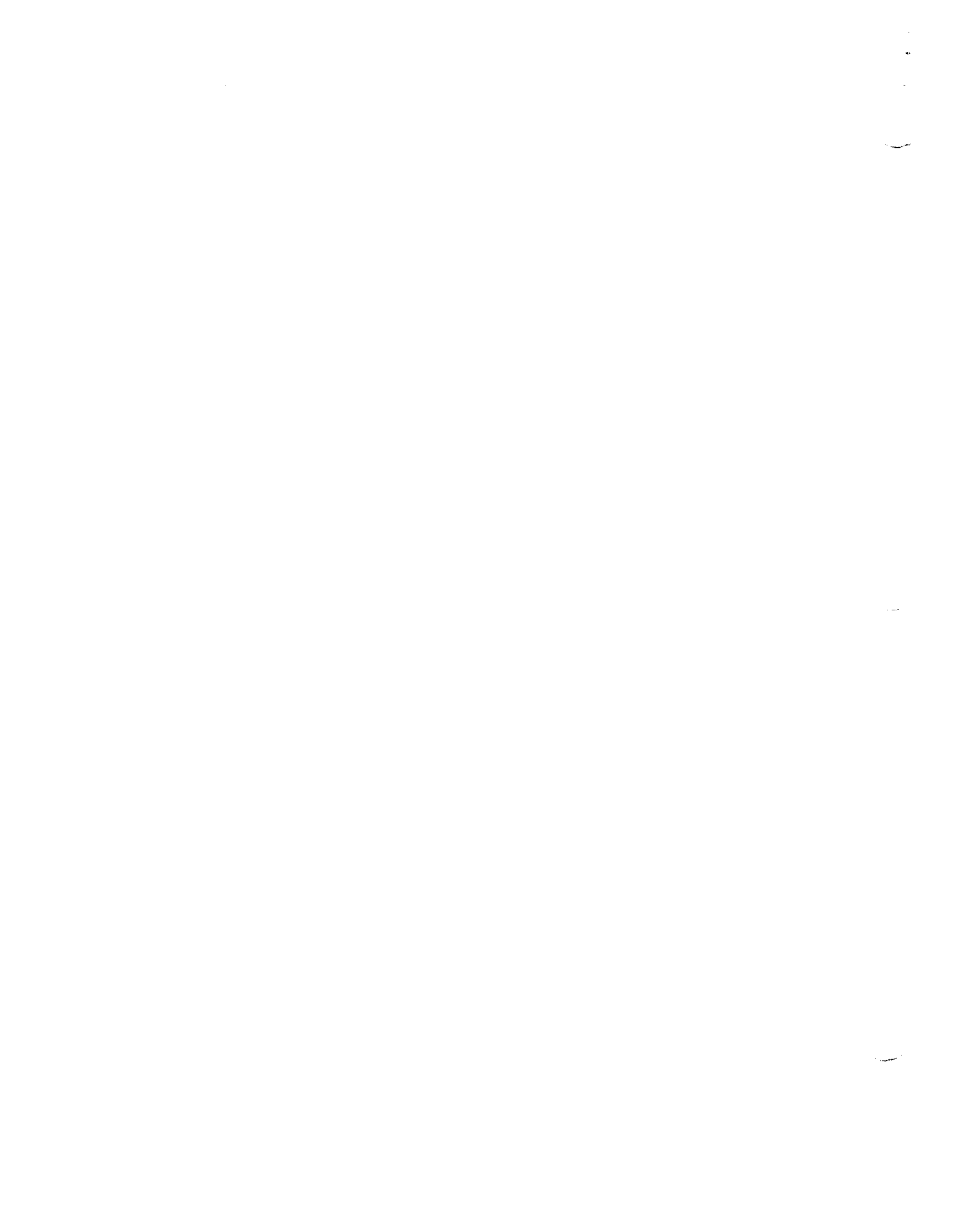
Appareil Approuvé: Ensemble de commande
CARDTROL, modèle 2000, à accès apr carte,
destiné à être utilisé avec des distribu-
teurs de carburant de type sans préposé.

Capacité de l'ensemble:

Maximum - 16 boyaux
- 100000 usagers

Utilisation: Conçu pour permettre aux
personnes autorisés d'obtenir du carburant
pour véhicule moteur aux postes de distri-
bution sans préposé. L'ensemble est
destiné à être utilisé avec tout
distributeur ou ravitailleur de camions
approuvés.

Description: Il s'agit d'un ensemble qui
permt à un usager d'actionner un distri-
buteur et d'obtenir du carburant, l'accès
étant possible grâce à un terminal
installé en fonction des distributeurs.
Le client insère une carte sécurisée par
un code dans le terminal, puis choisit le
boyau désiré en appuyant sur un bouton-
poussoir, après quoi la livraison du
carburant est autorisée. Le terminal peut
également comporter un clavier miniature
facultatif permettant l'introduction de la
lecture de l'odomètre, auquel cas
l'autorisation pour la livraison du
carburant en requières habituellement
l'entrée de la donnée.



Description: Continued

Following completion of the fuel delivery a printed ticket showing delivery volume and other transaction data is furnished to the customer on demand. The printed ticket must have volume indication in 0.01 L for gasoline dispensers and in 0.1 L for truck refuellers.

A station may be equipped with one or more data entry terminals, depending upon the number and the relative locations of ticket printer serves the entire station, but more than one may be used depending on the lay-out of the fueling site.

A microprocessor-based logic console serves as the station control centre, being installed in a kiosk and accessible to the station operator only. This unit receives input from volume pulse transmitters at the dispensers and from the data entry terminal, and furnishes the necessary data for transaction printout. The logic console also has memory, accounting and data transmission capabilities.

The CARDTROL model 2000 system is similar to the GasboyCAP system approved on SW.A-2004.

Printout Requirements: In addition to the sale volume (and money where applicable) information, the following shall appear on the customer's sale slip:

(1) The address of the dispenser location shall be printed in full.

The product shall be identified by name or an unmistakable abbreviation, e.g.; GAS, DSL, LPG.

Description: Suite

Après la livraison du carburant, le client peut obtenir, sur demande, un ticket imprimé indiquant la quantité livrée et autres données sur la transaction. Le ticket imprimé doit indiquer la quantité livrée en 0.01 L dans le cas des distributeurs d'essence en 0.1 L pour les ravitailleurs de camions.

Un poste de distribution peut comporter un ou plusieurs terminaux pour l'introduction des données, suivant le nombre et l'emplacement des groupes de distributeurs du poste. Une imprimante de tickets dessert habituellement le poste de distribution entier, mais plus d'une peut-être utilisée tout dépendant de la disposition à la station de service.

Une console de logique commandé par microprocesseur sert de centre de contrôle du poste de distribution. Il est installé dans une caibne et n'est accessible qu'au préposé. Cette unité reçoit les données transmises par les émetteurs d'impulsions de volume des distributeurs et par le terminal; elle fournit aussi à l'imprimante les données relatives à la transaction. En outre, la console de logique peut exécuter des fonctions de mémorisation, de comptabilité et de transaction de données.

L'ensemble CARDTROL de modèle 2000 est similaire à l'ensemble Gasboy CAP approuvé en vertu de l'avis d'approbation S.WA-2004.

Exigences relatives à l'imprimé: Outre la quantité de produit livré (et le montant payé, le cas échéant), les données suivantes doivent figurer sur la preuve d'achat du client:

(1) l'adresse complète du poste de distribution doit être imprimé;

(2) le produit doit être identifié par son nom ou par une abréviation qui ne prête pas à confusion, soit ESS, DSL, GPL;



Printout Requirements: Continued

- (3) Dyed fuel shall be identified as such.
- (4) The unit of volume shall be identified as "gallons" or "litres" as applicable, or by abbreviation GAL or L.
- (5) The transaction number (sequential at any given location) shall be printed.

Condition of Approval: Approval is granted under the Weights and Measures Act, S.C. 1970-71-72, chapter 36, and the Weights and Measures Regulations C.R.C.c., 1605 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Reference No.: G6953-G239

Acting Chief
Legal Metrology Laboratories


W.R. Virtue

Exigences relatives à l'imprimé: Suite

- (3) tout carburant coloré doit être identifié comme tel;
- (4) les unités de volume doivent être identifiées (GALLONS ou LITRES imprimés soit au long, soit sous forme abrégée, GAL ou L);
- (5) le numéro de la transaction (par ordre séquentiel pour tous les postes) doit être imprimé.

Condition d'approbation: L'approbation est accordée conformément à la Loi sur les poids et mesures S.R.C. 1970-71-72, chapitre 36, et au règlement d'application C.R.C.c., 1605. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

No. de référence: G6953-G239

Chef intérimaire
Laboratoires de la Métrologie légale

